ÉDITORIAL

Actionnaires, rebiffez-vous!

ALINE BASSIN
@bassinaline

Un scandale sanitaire, une prévisible faillite horlogère et un effondrement bancaire historique. Sans liens apparents, ces trois affaires ont émaillé, à des échelles variables, l'actualité économique de ces derniers mois. Parce qu'elles révèlent une face sombre de l'économie, elles suscitent de vives réactions, faisant au passage du tort à l'image de milliers d'entreprises qui font, elles, leur travail au mieux.

De la négligence à l'appât du gain, les ressorts de ces affaires présentent plus de similitudes qu'il n'y paraît. Ils mettent surtout au jour la stupéfiante passivité dont de nombreux actionnaires continuent à faire preuve, eux qui sont pourtant les gardiens de la bonne gouvernance de l'entreprise.

Chez Credit Suisse, il a fallu bien trop d'amendes et de débâcles pour qu'enfin les propriétaires de l'établissement se rebiffent. C'était il y a un an, lorsqu'ils ont refusé d'accorder leur décharge aux dirigeants de la banque, après les pertes essuyées dans la banqueroute des sociétés Archegos et Greensill. On connaît la suite de l'histoire.

Etre actionnaire ne peut plus se limiter à encaisser des dividendes

Pour Nestlé, empêtré dans le scandale des pizzas Buitoni contaminées en 2022 par la bactérie *Escherichia coli*, le contexte est évidemment tout autre. Décrite comme insalubre, l'usine incriminée en France a été définitivement fermée début mars; des accords à l'amiable avec les familles des victimes de graves intoxications – dont deux suspicions de décès – sont en discussion.

Après un tel désastre, le jeune Candide de Voltaire ne manquerait pas de s'étonner en voyant l'assemblée des actionnaires accorder son blanc-seing à la direction du groupe. Malgré les appels d'une minorité, ils ont signé jeudi à 94,5% la décharge pour l'exercice 2022. Sans savoir quelle sera l'issue du volet pénal de ce scandale. Sans avoir connaissance du montant provisionné pour ses conséquences financières.

S'agit-il de nonchalance, de cynisme ou d'excès de confiance? Dans le cas de soupçons de faillite frauduleuse au sein d'un petit groupe qui prétendait vouloir ressusciter l'horlogerie française dont *Le Temps* se fait l'écho, c'est une certaine naïveté qui semble avoir prévalu chez les investisseurs.

Dans un monde surinformé et allergique au risque, être actionnaire ne peut plus se limiter à encaisser des dividendes, aussi juteux soient-ils. Les caisses de pension et autres fonds d'investissement doivent demander des comptes aux responsables des sociétés dans lesquelles ils s'engagent. La triste fin de Credit Suisse nous a rappelé qu'il ne s'agissait évidemment pas que d'une question éthique ou morale. Le non-interventionnisme peut se payer en argent comptant. ●●● PAGE 15

Communes vaudoises sous

DONNÉES Près de 80 localités se sont équipées de caméras pour lutter contre la hausse des incivilités. Si le dispositif semble efficace, certaines municipalités ne respectent pas le cadre légal

RAPHAËL JOTTERAND
@Raph_jott

ENQUÊTE

Commerces, administrations villageoises, écoles ou églises, de plus en plus de lieux publics sont désormais équipés de caméras de vidéosurveillance. Depuis une dizaine d'années, ces installations ont pris de l'ampleur et semblent se montrer efficaces pour lutter contre les incivilités de plus en plus fréquentes. Au total, 76 localités figurent sur la «liste des installations de vidéosurveillance dissuasive autorisées» tenue par l'Etat de Vaud.

Pour la plupart d'entre elles, le recours à ces appareils représente l'ultime parade contre les infractions à répétition, les polices de proximité n'étant pas forcément abordables pour n'importe quelle institution. Le problème est que le processus administratif pour obtenir le droit de les installer peut prendre plusieurs mois, voire des années, et ne répond pas forcément à la réalité du moment. Dans leur précipitation, certaines autorités ne respectent pas les lois, alors que les nouveaux projets de vidéosurveillance ne cessent de s'accumuler. Absence de règlement, manque d'autorisations ou enfreinte à la loi sur la protection des données personnelles (LPrD), les sources d'inquiétude sont considérables. Alarmé par cette situation, *Le Temps* a sélectionné un échantillon de communes aux caractéristiques différentes pour enquêter sur leur fonctionnement en la matière.

Sur les bords du Léman, elles sont nombreuses à s'être dotées d'un tel système ou y ont songé. C'est le cas de Rolle, où 16 nouvelles caméras ont été installées à la veille de Noël 2021 sur l'ensemble du centre-ville. En prime, deux caméras mobiles doivent permettre «de compléter le dispositif sécuritaire d'une manifestation ou pour être activées sur des lieux devenus sensibles et prédéfinis à l'avance, comme la déchetterie», indiquait alors la municipalité dans un communiqué. «Vol de porte-monnaie dans un magasin, cambriolage, vol à l'astuce au bancomat, vandalisme urbain ou délit de fuite en voiture, ces types de faits ont été analysés par des spécialistes pour aboutir à ce concept géostratégique où chaque emplacement a été choisi avec soin. Les caméras sont toutes positionnées sur les façades des bâtiments propriétés de la commune et filmeront le domaine public».

Sur les quais, aux abords des commerces ou à proximité du château, une dizaine de panneaux ont récemment été installés, indiquant que l'on se trouve dans «une zone sous vidéoprotection» sujette à la LPrD.

Une loi peu maîtrisée

Responsable des installations de vidéosurveillance, le canton a établi une base légale qui requiert un certain nombre d'obligations, les deux principales étant une autorisation délivrée par la préfecture du district et le respect de la LPrD. Les communes doivent aussi établir un règlement communal ou encore mettre en place des panneaux indiquant la présence de caméras et le contact de l'autorité compétente. «N'importe qui se faisant filmer dans l'espace public a le droit d'avoir accès à ses propres données s'il le demande. La loi permet même à un citoyen lambda de demander au responsable du traitement de pouvoir consulter toutes les données en possession des autorités sur sa propre personne», précise Eric Golaz, préposé vaudois au droit à l'information et préposé

(JULIEN PACAUD POUR LE TEMPS)

haute surveillance

suppléant à la protection des données. Pourtant, peu de communes respectent ce droit, principalement par méconnaissance.

Et à Rolle, ces nombreuses obligations sont-elles respectées? Pour en avoir le cœur net, je me suis livré à une enquête de terrain dans le périmètre où les 16 nouvelles caméras de vidéosurveillance ont été installées. Le parcours va de la promenade de Belles-Lettres (les quais) jusqu'à la Grand-Rue sur près d'un kilomètre. Objectif: retrouver le maximum de caméras. Pas facile de mettre la main dessus, mais les panneaux d'information sur ce dispositif se multiplient dès qu'on s'en approche. Après une petite heure à vagabonder dans les allées de la cité rolloise, j'exerce sans attendre mon droit à l'image dans un mail bref mais explicite. «Je me suis promené ce matin à Rolle et j'ai aperçu plusieurs panneaux indiquant la présence de caméras de vidéosurveillance. Dans le cadre de la LPrD pourriez-vous me fournir toutes les images sur lesquelles je figure?» En plus de ces quelques lignes, je transmets également l'entièreté de mon parcours avec les heures de passage exactes dans chaque lieu important.

Absence de règlement ou manque d'autorisations, les inquiétudes sont considérables

Remise à l'ordre par l'autorité cantonale

La réponse des autorités ne tarde pas et tombe le jour même. «Nous vous remercions pour votre courriel qui a retenu toute notre attention. Malheureusement il ne nous est pas possible de vous transmettre les images que vous souhaitez. En effet et au sens de la LPrD et de notre Règlement communal sur la vidéosurveillance, nous n'avons absolument pas la possibilité, ni le droit, de visionner les images des caméras de surveillance, en direct ou enregistrées, et encore moins de les transmettre. Les images ne sont consultables que sur réquisition d'un procureur et sur la base d'une plainte.»

Au fil de nos discussions, la personne chargée de la Sécurité publique rolloise continue de bonne foi d'affirmer «qu'il est possible de visualiser les images mais sur plainte et en présence d'un magistrat ou d'une autorité compétente». En copie de nos échanges, l'Autorité de protection des données et de droit à l'information intervient rapidement en corrigeant le tir. En effet, les articles 23 et 25 de cette loi confirment que «toute personne a, en tout temps, libre accès aux données la concernant» en justifiant son identité.

Deux jours plus tard, les autorités rolloises m'informent que leurs recherches ont été fructueuses. Ils envoient une capture d'écran sur laquelle je reconnais mon manteau d'hiver et mon pantalon noir. Le reste des images m'attend à l'administration communale.

A Rolle, cette affaire aura donc été résolue à force de persévérance. Le bureau de la préposée à la protection des données nous confirme que les deux autorisations concernant la commune en question sont à jour et englobent les 16 nouvelles caméras installées en 2021. En douze mois, la ville a reçu 24 demandes du procureur pour avoir accès à ces images. «La plupart concernent des affaires rolloises, mais nous avons aussi eu une requête pour une affaire de fuite en voiture», témoigne Pierre Juillet, responsable de la Sécurité publique de Rolle.

«N'importe qui se faisant filmer dans l'espace public a le droit d'accéder à ses données s'il le demande»

ÉRIC GOLAZ, PRÉPOSÉ VAUDOIS AU DROIT À L'INFORMATION

Dans la cité de La Côte, une demande est toujours en cours pour acquérir deux caméras mobiles. «Nous souhaitons pouvoir utiliser ces appareils sur trois sites différents, qui sont la déchetterie, le port et le château, commente Pierre Juillet. Ça fait presque une année que nous attendons cette autorisation. Les panneaux d'information sont déjà posés et, pour être franc, nous avons même déjà fait des essais.»

Chargé de l'octroi des autorisations des installations de vidéosurveillance pour le district de Nyon, le préfet Olivier Fargeon assume avoir du retard: «Actuellement, nous avons trois autres demandes (Crans, Genolier et Begnins) en plus de celle de Rolle. Nous sommes conscients que les autorités attendent notre aval pour que les caméras puissent être mises en fonction.» L'accroissement des demandes sur l'Arc lémanique n'est pas anodin. A Rolle, les brigandages n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, à l'image de l'incendie criminel de la Coop en 2019 ou de la tentative de vol par effraction chez UBS en 2010.

Un cas «d'école» à Crissier

D'autres communes ont installé d'importants dispositifs. Le cas le plus flagrant est celui de Crissier où pas moins de 73 caméras ont été installées, selon le registre tenu par la commune. Pourtant, seule une autorisation pour le Collège de la Carrière semble avoir été décernée. Anne Marion Freiss, préfète de l'Ouest lausannois, avoue ne pas connaître le dossier assez en profondeur pour amener une réponse à cette situation.

Comme pour Rolle, le but était de passer aux abords de plusieurs sites sous vidéosurveillance pour demander mes images. Voici la réponse de la secrétaire municipale: «Il a malheureusement été constaté que le serveur qui héberge les caméras situées sur le site de l'administration communale est en panne, apparemment depuis plusieurs semaines, et il n'a pas été possible de visualiser les vidéos prises par ces caméras. Quant aux vidéos prises à proximité du Collège de Chisaz, il a été possible d'extraire des images de votre personne, de dos uniquement, en supposant qu'il s'agit bien de vous-même.»

Vingt-quatre heures après la vérification de mon identité et la description détaillée de mon accoutrement, les autorités me transmettent quatre fichiers. Quelle désillusion en les ouvrant! Le jeune homme qui figure sur les captures d'écran ne me correspond pas du tout. «Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas réussi à vous fournir les bonnes images, regrette le syndic, Laurent Bovay. Suite à cet incident, nous avons pris la décision de stopper tous nos systèmes de vidéosurveillance car nous avons constaté qu'il y avait également des manquements techniques au niveau de nos serveurs.»

Autre constat, Crissier ne possède pas de règlement spécifique pour la vidéosurveillance et se réfère à celui de la police. La municipalité affirme vouloir proposer, «d'ici à la fin de l'année», un dossier complet au Conseil communal afin de pouvoir relancer son dispositif. De son côté, le canton indique avoir ouvert une procédure de surveillance à l'égard de Crissier dans le but d'éviter de nouveaux écarts.

Installation de caméras factices

Tout au long de cette enquête, d'autres situations troublantes ont pu être constatées. A Saint-Prex, par exemple, des panneaux indiquant une zone sous vidéosurveillance ont été aperçus aux abords de deux collèges. Pourtant, la commune ne figure pas dans le registre cantonal de vidéosurveillance. Un nouveau cas problématique? «Pas du tout, rigole le syndic Stéphane Porzi au bout du fil. Au Vieux-Moulin, nous avions mandaté une société car il y avait des incivilités à proximité de notre écopoint. Nous avons filmé la zone pendant un mois et après nous avons arrêté car c'était inutile et trop cher. Par contre, pour les autres panneaux, je ne sais pas ce qu'ils font là», s'étonne-t-il.

Depuis, les écriteaux ont été enlevés mais la caméra du Vieux-Moulin reste perchée à quelques mètres de hauteur. «Nous ne voulons pas payer une entreprise pour l'enlever. Et si sa présence peut freiner les incivilités, alors tant mieux», conclut l'édile saint-preyard.

A Etoy, dans le village d'à côté, plusieurs caméras ont été posées au Collège Les Communaux, là aussi sans autorisation au registre vaudois. Comme pour les autres communes, j'ai demandé de pouvoir consulter mes images. Impossible, selon la réponse du greffe. «Nous vous informons que les caméras de vidéosurveillance [...] ne sont pas en fonction et que nous n'avons dès lors aucune image en notre possession. De plus, aucune autre caméra de vidéosurveillance n'est installée à Etoy.» Le syndic José Manuel Fernandez précise que le système «a fonctionné par le passé mais que tout a été débranché dans le cadre de travaux». L'édile s'étonne en revanche du fait que ce dispositif ne soit pas inscrit dans la liste des autorisations cantonales.

Comme le révèle donc notre enquête, la mise en place d'un mécanisme de vidéosurveillance n'est pas une mince affaire. Loïc Hautier, spécialiste en matière de protection des données et secrétaire général de l'Association des communes vaudoise (AdCV), analyse ce phénomène. «On parle souvent de gros dossiers. Les exigences en termes de transfert des fichiers ou de sauvegardes sont conséquentes. Le problème, c'est que les petits villages ne sont pas forcément à la pointe sur ce genre de thématiques et que parfois certaines règles ne sont pas respectées.»

Irrégularités à Villeneuve

Pour soutenir les autorités dans leur mission, l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI) organise deux journées de formation à ce sujet. «En général, des dizaines de représentants communaux sont présents. Mais le problème de ces petits villages, c'est que le tournus des élus et du personnel est important. Donc, parfois, les connaissances ne restent pas», analyse Eric Golaz.

En 2021, l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI) a publié un audit critique sur la commune de Villeneuve après avoir constaté «un certain nombre d'irrégularités» sur leurs installations de vidéosurveillance dissuasive. Le rapport de la société PriceWaterhouseCoopers relève notamment plusieurs griefs, dont la pose de deux caméras en juin 2019 sans qu'une demande officielle ait été effectuée à la préfecture du district d'Aigle. D'autres points ont été signalés, comme le fait que quatre caméras situées à proximité du Collège de la Tour-Rouge filmaient en continu, en dehors des horaires de cours, sans en avoir le droit. Le manque de clarté de certains panneaux d'information ainsi que la durée de conservation des images ont également été pointés du doigt comme non conformes.

L'APDI ne réalise qu'un audit aléatoire par an en matière de vidéosurveillance dissuasive pour s'assurer de la correcte mise en place de la conformité à la loi sur la protection des données personnelles dans les communes. «Nous n'avons pas les moyens de réaliser une surveillance systématique. Nous effectuons des contrôles à chaque fois qu'un cas nous est dénoncé.» Pourtant, les trois derniers audits [Villeneuve, Vallorbe et Yverdon-les-Bains, ndlr] ont tous relevé plusieurs anomalies. «Il y a de l'ignorance, je ne dis pas le contraire. On ne peut pas prendre ça à la légère et ça n'a jamais été notre intention», se défend le préposé suppléant à la protection des données. A noter que le Grand Conseil a récemment décidé de renforcer les moyens de l'APDI en lui octroyant de nouveaux locaux ainsi que quatre postes de travail supplémentaires. ■